



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le préfet*

Aurillac, le 31/05/2023

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article D.112-1-21 du Code rural et de la pêche maritime, vous m'avez saisi au sujet de l'étude préalable agricole du projet de parc photovoltaïque de Nieudan, par courrier du 8 juillet 2022.

Le 7 novembre 2022, j'ai émis un avis défavorable sur votre étude en vous demandant de m'en proposer une nouvelle version intégrant :

- le caractère agricole des parcelles sur lesquelles s'implanterait votre projet ;
- la prise en compte des filières bovin allaitant et bovin lait dans l'état initial de l'économie agricole ;
- une durée de calcul de 15 ans ;
- tout élément de nature à garantir la pérennité de l'exploitation agricole sous les installations photovoltaïques.

Afin d'apporter des éléments de réponse aux différents points soulevés et les mesures de compensations associées au projet, vous avez transmis par courrier du 9 janvier 2023 un mémoire en réponse.

J'ai moi-même saisi la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui a examiné ce dossier le mardi 21 février 2023 en présence de 17 membres avec voix délibérative (quorum à 10).

Cette version modifiée de l'étude permet d'intégrer le caractère agricole des parcelles, la prise en compte des filières bovins lait et allaitants ainsi que la durée de calcul de la compensation à 15 ans.

Monsieur Pinchard – Société Luxel  
Immeuble le Basco  
966 avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

En revanche, le quatrième point « garantir la pérennité de l'exploitation agricole sous les installations photovoltaïques » a fait l'objet de demandes de garanties par la CDPENAF.

Ainsi j'émet un avis favorable sur votre étude mais préconise la mise en place d'un bail ou de toute autre contractualisation pluriannuelle sécurisant l'exploitant conformément aux prescriptions de la CDPENAF.

Le présent avis sur l'étude préalable agricole est indépendant et ne constitue pas un avis sur le projet de parc photovoltaïque en tant que tel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet

